

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 670

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

337 649 586 RCS Grenoble.

CREAP'S.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 358293.00 EUR.

Adresse : 5, Rue Alphonse Bouffard Roupé, 38500 Voiron.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PUBLICITE AU BODACC FUSION CREAP'S / HAPI AEDIFICA Société Absorbante : CREAP'S Immatriculée 337 649 586 RCS GRENOBLE Forme : SASU Capital : 358 293 € Adresse du siège : VOIRON (38500), 5 Rue Alphonse Bouffard Roupé Oppositions : Art. L.236-15 du Code de Commerce Commentaires : Avis de Projet de Fusion Société Absorbée : HAPI AEDIFICA Immatriculée 390 866 572 RCS GRENOBLE Forme : SARL Capital : 200 000 € Adresse du siège : VOIRON (38500), Zone Artisanale ou Zone d'Activité Champfeuillet Parc de l'Oppidum – Bâtiment D Actif : 604 347 € Passif : 235 750 € Actif net apporté : 368 597 € Montant prévu de la prime de fusion : 237 697,30 € Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera attribué 100 actions ordinaires nouvelles de la Société CREAP'S aux associés de la société HAPI AEDIFICA autres que la Société CREAP'S, suivant le rapport d'échange ci-après : 4,5 parts sociales de la Société HAPI AEDIFICA donne droit à 1 action de la Société CREAP'S. Le mali comptable de fusion s'élèvera à la somme de (6 740,30) €. La fusion prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal rétroactivement au 01.10.2024. Date du projet : 12.02.2025 Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-15 du Code de Commerce. Date du dépôt : 13.02.2025 Lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour chacune des sociétés participantes..